



LES RECOMMANDATIONS FAITES AUX RANDONNEURS EN PERIODE DE CHASSE

Avant de partir

- **S'informer** si possible auprès de la mairie, des riverains, ou des sociétés locales de chasse, sur les jours, les lieux et le type de chasse.
- **Examiner** les itinéraires de contournement possibles

Pendant la randonnée

- **Restez sur le sentier** et évitez de vous aventurer hors-sentier.
- **Soyez visibles**, notamment en portant des vêtements voyants, par exemple un **gilet fluorescent**.
- **Faites connaître votre présence** aux chasseurs (sans toutefois perturber la chasse) :
 - faites-vous voir en vous mettant dans un endroit dégagé, ne vous cachez pas.
 - faites-vous entendre en parlant éventuellement.
- **Si vous apercevez un chasseur** (qui n'est pas en action de chasse) :
 - **signalez lui votre présence** puis, lorsque vous êtes certains qu'il vous a vu,
 - **allez clairement à sa rencontre, et informez-vous auprès de lui** s'il vous est possible de poursuivre votre randonnée en toute sécurité, où se déroule la chasse, quelle sont la position des autres chasseurs, les zones à éviter, les zones sécurisées, la durée de l'action en cours, etc.

Dans le cas d'une battue

Si des panneaux indiquant qu'une chasse est en cours ont été installés, respectez les indications, appliquer strictement les consignes ci-dessus et ne vous attardez pas dans la zone de chasse.

Si la battue est en cours, restez où vous vous trouvez en attendant que la chasse s'éloigne, arrêtez vous et attendez que l'action s'éloigne. Sinon, faites demi-tour, patientez ou essayez de trouver une alternative de contournement, en empruntant par exemple des voies routières.
